L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 25 MARS 1885.

Spectacles, Bals, &c.

GRAND OPERA HOUSE,
Rue du Canal.

D. BIDWELL ... Directeur

Commençant DIMANCHE SOIR 22 Mars—Matinées JEUDI et SAMEDI, à midi.

Compagnie du Union Square Theatre de MM. SHOOK & COLLIER.

Représentera la magnifique pièce à émotion, par l'auteur de :The Two Orphans, intitulée

A CELEBRATED CASE,

Qui a atteint 150 représentations suivies au Union Square Theatre, New York, et un an et demi au théâtre de la Porte St. Martin, à Paris, avec la Musique appropriée. Scène nouvelles.

DIMANCHE, 29 MARS. **THE LONG STRIKE.**
21 mars—

THEATRE ST-CHARLES.
DE BIDWELL.
Rue St-Charles.

Commençant DIMANCHE SOIR 22 MARS. Matinées Mardi et Samedi.
ENGAGEMENT SPECIAL.

MR. EBEN PLYMPTON,

Dans le dernier grand succès du New York Union Square Theatre.

"LYNWOOD."

(Par J. K. Tillotson, auteur de Planter's Wife.)
Secondé par
MISS ROSE KEENE,
et la troupe originale.

Lundi soir, 30 Mars.—The Wallack Theatre Company, New York, dans le fameux drame VICTOR DURAND. 21 mars—

ACADEMIE DE MUSIQUE
De Bidwell.
Rue St. Charles.

Commençant Dimanche Soir, 22mars. Matinées Mercredi et Samedi à midi.

L'amusante,
La plus brillante
La plus harmonieuse et
Risible musique.
AUDIENCE CONVULSIVE

ROLAND	JACK LUSTER A GREAT HUMBUG	REED	COMPANY AND SCENERY ADMIRABLE	HUMBUG

SPARKLING DASHING DELIGHTFUL.
Le plus grand Succès de sa carrière

Dimanche, 29 Mars—La Troupe de Madison Square Theatre, dans "PRIVATE SECRETARY." 21 mars—

LA CREOLINE,
—OU—
La lioneur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul propriétaire et fabricant.

GEORGES SOULIE,
SCULPTEUR-DÉCORATEUR.
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O.

OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc. soit en papier maché (carton-pierre) plâtre.
Atelier, rue Colisée, entre Valmont et Léon, Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heures [illegible]

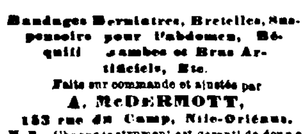

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE
De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMEMENT à sa charte la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie	$250,568 23	
Sur les risques de rivières	17,302 99	
Sur les risques de mers	10,127 68	$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves		15,523 61
		$319,923 60
Déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$8,600 31	
Réassurances	12,525 55	
		$21,125 86
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	$156,660 06	
Sur les risques de rivières	9,916 03	
Sur les risques de mers	9,957 97	
Impressions et Publications	444 05	
Taxes	3,432 42	
Escomptes	44,424 14	
Bureau des réassurances	2,949 41	
Dépenses, moins l'intérêt et le sauvetage	13,258 71	$241,042 79
		$57,754 95
Réserve pour les primes non expirées	$32,854 95	
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00	
5 0/0 dividende, janvier 1884	5,000 00	
5 0/0 dividende, janvier 1885	5,000 00	
	$57,754 95	

ACTIF.

Comptant	$14,912 67
Primes en voie de collection	30,795 59
Immeubles	39,017 49
Actions de Banques et autres, Bons	38,772 76
Mobilier de bureau, installation	2,370 25
Billets garantis par hypothèques	16,219 76
Billets garantis par nantissements	6,409 68
Billets à recevoir à courtes échéances	5,695 60
	$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
E. PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui a eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk
B. Saloy,	Wm Fagan
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	A. Bartholomew
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo L. Sagg,	S. M. Miller,
Chas. Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	J. H. Menge,
P. Thermaehlen,	Ferd. Goldsmith
H. Seibel,	A. Kiesen,
Peter Blaise,	B. Campiglio,
Frans Barker.	

15 jan—1m

Spectacles, Bals, etc.

REPRESENTATIONS D'ADIEUX
—DE—
l'Orchestre Typique Mexicain
A LA
SALLE WERLEIN.

Six Soirées commençant LUNDI soir, 23 MARS 1885.

Entrée, 25, 50 et 75 cents.

Retenez vos sièges d'avance chez WERLEIN. 22 mars—6f

GRUNEWALD OPERA HOUSE
Rue Baronne, près Canal.

REPRÉSENTATIONS DE BOLTON.

Voyages Pittoresques à travers l'Europe.
400 Vues Brillantes.

"Les Iles Anglaises aujourd'hui." "L'admirable Paris et les Alpes." "Le Rhin jusqu'à Berlin." "De Venise à Rome." "Grand Succès, Tableaux Irréprochables." "Descriptions concises et rires, Superbes Illuminations." "On se fait une idée plus juste de l'Europe en contemplant les **Realistic Travels** que par plusieurs années de lecture."
Prix, 50 et 25 cts. Tickets pour la série $1 et $1.50. Matinées, le Mercredi et le Samedi, à midi. 24 mars—5f

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.

Une semaine seulement.
Commençant **LUNDI, 23 MARS.**
Début de
HAWLEY'S MAGNETS.
Combinaison de Vaudeville d'une rare excellence.
20 ... **ARTISTES** ... 20
DEUX COMÉDIES DÉSOPILANTES
HAULED BACK
Et
FOGERTY'S RACKET.
Entrée 10 cents. 24 mars—

Grand Rendez-vous des Familles.

Musée et Théâtre Colossal de Robinson à Dix Sous.
Rue du Canal, près St-Charles.

DANS LE MUSÉE:
Le Thaumascope Electro Musical du Prof. R. A. Steudell; Hercules, l'Homme-Vapeur; Mons. Léon, l'Homme Fort; l'Heureuse Famille en Cage; Frank de Burgs, l'Homme Tatoué; l'Orchestre de Dames Viennoises de Mme Kempa; Lizzie Sturgeon, au Pied Merveilleux, la Femme à Barbe; THESPIA; l'Horloge Apostolique; Prof. Angel; les Oiseaux Savants; et autres phénomènes dont l'énumération serait trop longue.

DANS LE THÉATRE
Elsie de Rock, Vocaliste, Allen et West, Pair Musical, J. H. Symonds, comique; le Grand Kissel, Idaletta et Wallace, Homme Poisson et Reine de l'Eau; Allen J. West, Artiste Musical; Ventriloques et Artistes en tous genres; Louis St. Clair, Vocaliste à double voix et autres.

10c. Ouvert de 10 a. m. à 10 p. m. Entrée pour le tout—**Dix Sous.** 10c.
19mars—

Vis-à-vis l'entrée de l'Exposition rue Magazine.

BATAILLE DE SEDAN
BATAILLE DE SEDAN

Ce Grand Panorama présentant la plus terrible des batailles [illegible]
9 h du matin à 11 h du soir [illegible]

Entrée
Adultes ... 50c
Enfants ... 25c
Lumières électriques la nuit
R. SKIFF ... DIRECTEUR.
21 janv—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—comme servante une jeune fille parlant bien le français, au No 181 rue Bourbon. 25 mars—3t

On demande—Un homme ou une famille pour travailler à la part sur une ferme à riz d'environ 160 arpents, faisant face au fleuve vis-à-vis le terrain de l'Exposition. Il y a sur la ferme un syphon d'un pied de diamètre pour arroser la rizière. S'adresser au No. 7 North Street, Place Lafayette, de midi à 2 heures. 15 mars—

A VENDRE.

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No 160 rue Bourbon, coin Ste-Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis H. Perret, 38 Passage de la Bourse. 18 jan—

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 25 avril

A LOUER.

A louer—Meublée ou non la maison rue Esplanade No 122. S'adresser sur les lieux. 10 mars—1m.

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat.
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en papier, en cire sont offerts aux élèves sans frais extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand [illegible]

Compagnie d'Assurances des POMPIERS
de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 33 rue du Camp.

Dixième Etat de situation annuel.

CONFORMEMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette compagnie publie le tableau de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1884:

Primes reçues pour risques d'incendies	$132,389 33	
Primes reçues pour risques de rivières	19,141 57	
Primes reçues pour risques de mers	9,293 52	
Moins les primes reçues	$160,823 4	
Ajouter sauvetage et profit et pertes	31,614 75	
	$192,441 17	
Moins—		
Pertes sur les incendies	$70,143 61	
Pertes sur les rivières	16,853 52	
Pertes sur les mers	11,198 49	
Escompte	19,823 32	
Réassurances	17,984 96	
Primes remboursées	10,031 14	
Dépenses, commissions, taxes, loyers, Bureau des Réassureurs, Babcock et Corps de Patrouille etc, moins l'escompte et l'intérêt	18,147 74	164,182 78
		$28,258 39

La Compagnie a l'actif suivant:		
Actions du capital	8,664 24	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	144,593 09	
Immeubles	9,950 00	
40 actions de l'Exposition	1,000 00	
Comptant en banque	101,738 26	
Billets à recevoir	9,024 24	
Installation de bureau	4,369 90	
Primes en voie de collection	40,778 51	320,118 24
Passif—		
Capital	150,000 00	
Réserve pour les primes non échues, fonds de réserve et surplus	141,859 85	
Réserve sur les pertes non ajustées	5,825 26	
Intérêt et dividende non réclamés, payable sur demande et au crédit du stock, ainsi que déclaration en est faite ici	22,433 13	
	$320,118 24	

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, le 21 janvier 1885.
W. O. HART, Notaire.

Nlle-Orléans, 21 Janvier 1885.
A une réunion de la Direction, ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur demande:
Dix pour cent (10 pour cent) intérêt annuel et cinq pour cent (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, formant un total de (15 pour cent) quinze pour cent par an.
Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) dividende sur les primes de participation.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander,	Alf. H. Isaacson,
Léon Bertoli,	Phil. Beck,
H. H. Bierhorst,	I. N. Marks,
Peter Blaise,	John Fitzpatrick,
P. Bgen,	A. A. Maginnis,
H. Ellermann,	T. Prudhomme,
C. Taylor Gauche,	A. H. Steward,
Chas Hamard,	Otto Thomas,
	Wash. Marks.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE D.
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 14 AVRIL 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75,000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
— A —
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
plus de renseignements, écri b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civile de Chapeaux, Malles, Ombrelles, Cannes, installations de magasin, vitrines, etc.—Un lot de comptes à recevoir.—Privilège du bail.

William Ardill vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,763—En vertu d'un ordre de vente en date du 17 mars 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 30 mars 1885, à 10:30 heures a. m., des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
1° Tout le contenu, installations, etc., du magasin situé au coin des rues St. Louis et Royale, dans le Deuxième District de cette ville et contenant un grand et bel assortiment de chapeaux de paille, casquettes, ombrelles, cannes, articles de toilette pour messieurs, malles et valises, ainsi que les installations et vitrines qui s'y trouvent, le tout conformément à un inventaire.
2° Un lot de comptes à recevoir et comptes ouverts conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
3° Ainsi que le privilège du bail du dit local pour le terme non expiré. Pour plus amples informations au sujet du dit bail, on peut les obtenir à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19mars—19, 25, 28, 29, 30.

David Jackson vs. Anthony Masich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,582—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre irrégulier, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (ou Histoire), Remparts (ou Amour), St Claude (ou Bons-Enfants) et Columbus (ou Mysterieuse), mesurant au pied américain quatre-vingt dix (90) pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de soixante-dix-sept (77) pieds trois (3) pouces sur la ligne la plus près de la rue Remparts et cent (100) pieds neuf (9) pouces sur la ligne du côté de la rue St-Claude, lequel lot de terre est composé de trois lots désignés par les numéros cinq, six et sept, conformément à un plan dressé le 15 juin 1865 par Pilié et De Pouilly, ingénieurs civils, et annexé à un acte de vente de la propriété décrite ci-dessus par Amélia Hormoga, veuve d'Alfred Hurtabise, passé pardevant Octave De Armas, notaire en cette ville, le 8 mars 1866. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Laquelle dite propriété a été acquise par le dit défendeur de Thos. L. Maxwell, shérif, par acte en date du 14 août 1869 et enregistré au bureau de transfert livre 96, folios 285 et 286.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31 avril 7 14 21 25

Wm. H. McLellan versus Warren Ewen Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,429—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez Alley et la rue Gravier, dans le Premier district de cette ville, SAMEDI 11 avril 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir:
1° Treize certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues New Levee, Front, Erato et Thalie. Les dits lots sont désignés et décrits comme suit, à savoir: Cinq lots sont désignés par les numéros trois, six, vingt-cinq, vingt six et trente-deux, sur un plan dressé par T. Schreder, ingénieur civil, en date du 1er mars 1837 et déposé en l'étude de Wm. G. Lewis, anciennement notaire. Le lot numéro trois mesure vingt quatre pieds de face à la rue Front sur une profondeur de cent six pieds entre lignes parallèles. Le dit lot a été acquis par le plaignant dans cette affaire de Webster Long et William Lahman par acte passé pardevant Wm J. Castell notaire le 12me jour d'août 1870 enregistré au bureau de transfert, livre 98, folio 108. Le lot numéro six mesure vingt six pieds six pouces de face à la rue Front sur une profondeur de cent cinquante trois pieds six pouces. Le dit lot a été acquis par le plaignant dans cette affaire de la succession de James Hewitt par acte passé pardevant T. O. Stark anciennement notaire le 23 juin 1869, enregistré au bureau de transfert livre 96, folio 203. Le lot vingt-cinq mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cent cinquante trois pieds six pouces. Le lot vingt six mesure vingt quatre pieds de face à la rue Nouvelle Levee sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinq pieds, plus ou moins. Le lot vingt deux mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.
Six lots sont désignés par les numéros quatre vingt sept, vingt huit, vingt neuf, vingt trois et vingt quatre, sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 26 avril 1856 et déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire, comme plan No 124. Le lot numéro quatre mesure vingt quatre pieds de face à la rue Front sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinq pieds.
Le lot numéro vingt sept mesure vingt quatre pieds de face à la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, plus ou moins. Les lots vingt huit et vingt neuf se touchent et mesurent chacun vingt quatre pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, plus ou moins. Les dits lots quatre, vingt-sept, vingt huit, vingt neuf, vingt trois et trente deux ont été acquis par le plaignant dans cette affaire de John H. Nicholson composant la raison sociale de John H. Nicholson & Co. Les dits lots quatre, vingt sept, vingt huit et vingt neuf de la succession de James Erwin, par acte passé pardevant James Graham anciennement notaire le 21 janvier 1859 et les dits lots vingt cinq, vingt six et trente deux de James Robb par acte passé pardevant W. H. Peters anciennement notaire le 4 août 1859, et le dit plaignant dans l'affaire a acquis la part et l'intérêt de son dit associé par achat du lui par acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, le 24 décembre 1869 enregistré au bureau de transferts, livre 96, folios 418 et 419.
Les lots vingt trois et vingt quatre se touchent et mesurent chacun vingt quatre pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales parallèles. Lesdits lots ont été acquis par le plaignant dans cette affaire de la succession de J. J. Armstrong par acte passé pardevant A. Ducatel notaire, le 24 mai 1868, enregistré au bureau de transfer, livre 105 folio 797.
Un autre lot désigné par le numéro cinq au un plan dressé par L. Borenstein voyer en date du 5 février 1866 et déposé en l'étude de Edouard Barnett anciennement notaire, et mesure vingt quatre pieds de face à la rue Front, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, lequel lot a été acquis par le plaignant dans cette affaire de A. F. Vonskmann par acte passé pardevant W. J. Castell notaire le 18 février 1870, enregistré au bureau du transfert livre 98 folio 495.
Un autre lot est désigné par le numéro trente et un, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer de ville, en date du 14 octobre 1859 et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire, le 14 mars 1870 et mesure vingt quatre pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Lequel dit lot a été acquis par le dit plaignant dans cette affaire de Mme Sarah P. Mickle par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 mars 1870 enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 521.
2° Tous les droits, titres et intérêts quelconques, quels qu'ils soient de Wm. H. McLellan plaignant en cette affaire et vendus au défendeur par le dit plaignant, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 30 janvier 1884 à un certain terrain situé dans le même ilet désigné par le numéro Trente, lequel lot mesure vingt quatre pieds de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur [illegible] parallèles à la rue Erato de cent cinq pieds ensemble avec les droits voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, l'intention du plaignant étant de donner une quittance complète au dit lot, lequel dit lot a été acquis par le dit plaignant par achat du dit John H. Nicholson, d'après le susdit acte passé pardevant W. J. Castell, notaire le 24 décembre 1869 le même ayant été en la possession des dits Nicholson & Co. et du dit plaignant environ vingt cinq ans, toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises par le défendeur par achat du plaignant dans cette affaire, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Pour un montant au comptant suffisant pour payer les billets maintenant dus au plaignant à savoir un billet pour la somme de Trois Mille Six Cents Piastres ($3600) avec 7 0/0 d'intérêt par an du 20 janvier 1885, et le billet coupon représentant l'intérêt pour la somme de Cinq Cent Quatre Piastres ($504), avec sept pour cent d'intérêt à partir du jour de l'échéance du billet, à savoir: du 20 janvier 1885 au jour de la vente, avec 5 0/0 sur le montant total pour honoraires d'avocat, $6 50 frais de copies d'actes, 50 cts. pour certificat et frais de procès et les taxes d'Etat et de ville exigibles sur la dite propriété.
2° L'acquéreur devra assumer le paiement des trois billets suivants, de $3,600 chacun, en date du 20 janvier 1884 et payable à deux, trois et quatre ans de leur date et portant 7 0/0 d'intérêt par an de leurs maturités respectives, de même assumera le paiement des billets coupons représentant l'intérêt à raison de 7 o/o à savoir:
2 Billets Coupons de $378 chacun datés du 20 janvier 1884 et dus respectivement à 18 et 24 mois de leur date.
2 Billets Coupons de $252 chacun datés du 20 janvier 1884, dus respectivement à 30 et 36 mois de leur date.
2 Billets Coupons de $126 chacun, datés du 20 janvier 1884, dus respectivement à 42 et 48 mois de leur date.
Les dits billets coupons portant intérêt à raison de 7 0/0 par an de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement.
L'acquéreur devant également assumer toutes les obligations de l'acte ici enregistré.
3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux. Et dans le cas où la propriété vendue ne rapporterait pas un montant suffisant pour couvrir le montant dû au comptant, de même que le montant des billets ci-dessus décrits à assumer l'acquéreur devra alors payer au comptant les honoraires d'avocat, $6 50 frais de copies d'actes, 50 cents pour certificat et frais de procès, de même que les taxes de ville et d'Etat, exigibles sur la dite propriété, le reste du prix d'adjudication devra alors être divisé au pro rata entre le billet et coupon de billet maintenant dus, et les différents billets et coupons de billets décrits en second lieu; le montant au pro rata accru au billet et coupon de billet, maintenant dû, seront payés au comptant, et les montants au pro rata accrus aux différents billets et coupons de billets décrits en second lieu, devront être payés par l'acquéreur.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10mars—10 17 24 31 av7 11

Thomas J. Kearney vs. A. J. Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 1,428—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 22 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District dans l'ilet borné par les rues St Joseph, St Charles, Carondelet et Delord, mesurant vingt-sept pieds onze pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes, entre lignes parallèles, se composant de tout le lot No 7 sur un plan dressé par D'Huard, le 22 février 1837, et déposé en l'étude de Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, et quatre pieds du lot No 6 qui est attenant, enregistré au bureau des transfert livre —, folio 221.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21,28—avril 4,11,19,22

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

A. T. Mather, agent vs J. N. Schroedel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 9,987—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 25 mars 1885, à 10 heures a. m., des propriétés ci-dessous décrites, savoir:
Un lot de meubles de maison assortis et effets divers, maintenant à mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 mars—14 19 25

Samuel S. McCuen vs Valery & Hebert

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,632—En vertu d'un ordre de vente en date du 12 mars 1885 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 25 mars 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
Tous les effets mobiliers et autres propriétés se trouvant au rez-de-chaussée du local No. 32 rue Royale et en usage comme restaurant, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14mars—14,19,25

Mechanics & Traders Insurance Company vs. Ben. Gerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,275.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 4 avril 1885 à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Les meubles de maison et effets mobiliers que contient le local No 349 rue Magazine, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21mars—24 31 avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de cette grande portion de terre et de valeur avec la résidence double et substantielle qui s'y trouve, connues comme Nos. 247 et 249 rue Félicité Road, entre St. Charles et Prytanee, le tout rapporte un loyer de $140 par mois.

Metropolitan Bank vs. Jonas Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 13,502.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité Road, Urania, St. Charles, Polymnie et Prytanee, et connu comme les lots numéros quatre, cinq et six et une partie du lot numéro trois sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, architectes, en date du 1er janvier 1860. Une copie du dit plan est annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark anciennement notaire le 20 juin 1866. La dite portion de terre mesure soixante pieds six pouces et sept lignes de face à la rue Urania et trente-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Félicity Road faisant une façade totale de quatre vingt seize pieds six pouces et trois lignes sur une largeur dans le fond de quatre vingt-quinze pieds huit pouces et quatre lignes, et à une profondeur de cent cinquante-neuf pieds sept pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Prytanee, et cent cinquante et un pieds huit pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue St Charles, où elle est bornée par une allée commune.
Les bâtisses sur la dite portion de terre étant connues comme les numéros 247 et 249 Félicity Road.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un terrain de valeur, rue Melpomène, entre St Charles et Prytania, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Succession du Vicomte de Cerney et autres vs. James Henry Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,424—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI 11 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Prytania, Terpsichore et St. Charles, désigné comme lot numéro dix huit sur un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, député voyer de ville, le 25 octobre 1871, annexé pour référence à un acte passé pardevant Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le 31 octobre 1871, conformément au dit plan le dit lot mesure au pied américain trente sept pieds quatre lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de cent trois pieds onze pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Etant la même propriété ou lot de terre que le défendeur dans cette affaire a acquis de Richard M. O'Brien par acte passé pardevant W. J. Castell notaire le 22 octobre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10mars—10 17 24 31 av7 11

Andrew Price vs Mateo ou Mathew on Mathew Ashland

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 6602—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville MARDI 21 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Douane, Tremé et Bienville, formant une partie des lots de terre désignés par les numéros deux, dix sept et dix huit sur un plan fait par J. Communy, ancienne voyer de la première municipalité, en date du 10 décembre 1842 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier notaire en cette ville.
Le dit lot est composé de la partie du fond des lots numéros seize, dix sept et dix-huit et mesurant au pied anglais vingt trois pieds de face à la rue Franklin et s'étendant dans la profondeur entre lignes parallèles à quatre-vingts pieds cinq lignes.
Etant la même propriété que Mathew Ashland a acquise de Charles Lafitte, de la Nouvelle Orléans, agent, avocat muni de pouvoirs de Mlle Marie Delphine Barbet, de Paris France et de Latour Arthur Marie Emile de Saint-Pierre, aussi de Paris France par acte pardevant N. Cholsa Brown Trist, un notaire pour la paroisse d'Orléans, le 22 mars 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mars—20 27—avril 4 10 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacques Brandin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 9,666—Division B Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James F. Hill, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi il ne serait pas déchargé de toute responsabilité comme exécuteur.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mars—25 29—3 avril.

Succession de Félix Rieger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7228—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Mme Barbara Stegle, veuve de Felix Rieger, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mars—25 29 3av

Succession de John R. Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,848—Division A—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John R. Marshall, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24mars—24 28—2 avril

Succession de Matthew Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,240—Division "A"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présenté par Peter Lynch, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24mars—24, 28—2avril

Succession de Barbara Stuberin, femme de Gottlieb ou Caleb April.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,834—Division E—Attendu que John Francis Clucy a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Barbara Stuberin, femme de Gottlieb ou Caleb April décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétion.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24mars—24,28—2 avril

Succession d'Henry Cassidy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,745—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. C. Miller, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mars—20 24 29

VENTES A L'ENCAN
PAR JAS P. GUINAULT.

40 MAGNIFIQUES VACHES LAITIERES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI 26 mars 1885, il sera vendu à 10 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie à l'écurie de M. Pierre Mercer

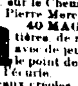

40 MAGNIFIQUES VACHES laitières, de races Brama et Durham, 30 avec de jeunes veaux et la balance sur le point de veler. Elles sont toutes habituées à l'écurie.
3 taureaux créoles, 3 chevaux.
1 jument de cinq ans faisant son mille dans 4 minutes.
12 truies et leurs petits.
Conditions—Jusqu'à $50, comptant, de $50 à $100, deux mois, de $100 à $200, quatre mois, et au-dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
21 mars—

ANNONCE JUDICIAIRE.

BELLE VENTE DE
MAGNIFIQUES PLACEMENTS
—DE—
Propriétés Centrales de Choix,
—COMPRENANT—
Magasins et résidences situés dans le Premier et Second Districts de cette ville, et terrains vacants dans le Troisième District.

SUCCESSION DE ANTOINE CARRIERE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—**Le Samedi, 4 avril 1885,** il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St-Charles—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 février 1885.
Les propriétés suivantes et actions appartenant à la susdite succession, savoir:

Actions.
18 actions de $50 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans de cette ville d'après certificat No 335 daté 22 août 1872.

Propriétés foncières.
PREMIER DISTRICT.

Magasin en briques à quatre étages, encoignure des rues St-Charles et Poydras.

1° UN LOT DE TERRE formant encoignure dans l'ilet compris entre les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St-Charles, sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue Poydras.
Ensemble un magasin en briques à trois étages, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux, et quatorze chambres au dessus aux étages supérieurs, vérandahs en fer au premier et second étages et faisant face aux rue St-Charles et Poydras.
Une autre bâtisse en briques à trois étages, tenant à la bâtisse ci-dessus décrite ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux magasins et onze chambres aux étages supérieurs deux cabinets de service pour la maison principale et la bâtisse attenante, cour carrelée, citerne, hydrant, chambre à bain, lieux d'aisance à chaque étage, gaz, etc, etc.
Le rez de chaussée du magasin de l'encoignure est loué à M. Dan Harley sans bail à raison de $110 par mois.
Le rez-de-chaussée de la bâtisse de derrière faisant face à la rue Poydras, Nos 153 et 155, est loué sans bail à raison de $40 par mois.
Les étages de la bâtisse principale, ainsi que ceux de la bâtisse attenante sont loués à bail à M. Geo M. Lally et connu comme l'Hôtel Lally jusqu'au 1er octobre 1885, à raison de $1 0[illegible] par mois—le tout faisant un revenu annuel de $2,860.

SECOND DISTRICT

Magasin en briques à un étage, rue Decatur No 41.

2° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $33.33 1/3 par mois jusqu'au 1er octobre 1887

Trois magasins en briques à deux étages, à l'encoignure des rues Bienville et Decatur

3° UN TERRAIN formant encoignure dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Decatur, Chartres et Conti, lequel lot mesure 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Decatur sur 109 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Bienville le tout d'un seul tenant.
Ensemble un magasin en briques à deux étages construit à l'encoignure avec volets en fer sur autre magasin en briques à deux étages attenant, faisant face à la rue Decatur.
Ces deux magasins sont loués à bail à M. Auguste Racuet à raison de $100 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.
Un autre magasin en briques à deux étages, avec résidence au dessus et faisant face à la rue Bienville, et attenant dans la profondeur aux deux magasins ci-dessus décrits.
Ce magasin est loué sans bail à raison de $20 par mois.

Résidence de choix en briques à un étage rue Bourbon, No 181.

4° UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Ste Anne et Dumaine, lequel lot de terre mesure 65 pieds 11 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la ligne vers la rue Dumaine, 83 pieds 6 pouces sur une première profondeur sur la ligne vers la rue Ste Anne, de là retrécissant à angle droit vers la rue Dumaine 33 pieds, de là sur une seconde profondeur de 44 pieds 4 pouces 5 lignes et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond.
Ensemble une résidence de choix en briques à un étage, très agréable ayant au rez de chaussée un grand corridor d'entrée au centre, et de chaque côté salons à arches cheminées en marbre très riches vestibule derrière servant de salle à manger, avec vaisselier.
A l'étage supérieur corridor au centre cinq chambres à coucher cabinet grand vestibule et galerie derrière balcon en fer avec marquise sur la façade et le côté, gaz dans la maison.
Dans la cour une bâtisse en briques à un étage, contenant cinq chambres au rez-de-chaussée et cinq au dessus, galerie sur le côté et lieux d'aisance, cour dallée, citerne, hydrant, et un joli jardin d'agrément.

Résidence en briques à un étage rue Ste. Anne No 93.

5° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 30 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Anne sur 129 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à un étage ayant au rez-de-chaussée quatre chambres avec porte à coulisse, galerie derrière, deux cabinets, cinq chambres à coucher au dessus et vérandah en fer sur la façade, dans la cour une bâtisse en briques à étage ayant quatre chambres, cour carrelée, hydrant, parterre, citerne, lieux d'aisance, &c., &c. Loué $30 par mois, avec bail expirant le 30 septembre 1885

Résidence à étage en bois, à l'encoignure des rues Esplanade et Derbigny.

6° UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et le chemin de Bayou. Lequel lot de terre mesure 55 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 158 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, 165 pieds 6 pouces sur la ligne opposée sur une ligne oblique et 41 pieds 9 pouces de longueur sur la ligne du fond.
Ensemble, une résidence en bois à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double et salle à manger tous avec portes à coulisses, vestibule, galerie derrière, et à l'étage supérieur corridor, et quatre chambres à coucher, chambre à bain avec lieux d'aisance, galerie derrière, balcons sur la façade et le côté, [illegible] et attenant à la maison une bâtisse à étage en bois ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois au-dessus, lieux d'aisance, etc., citerne, hangar à bois et à charbon, cour carrelée, jardin, etc. Cette propriété est louée $50 par mois, avec bail expirant le 15 octobre 1885.

TROISIEME DISTRICT.
TERRAINS VACANTS.

7° DEUX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par le Canal Marigny, les rues St-Antoine, Duels et Bagatelle; lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
8° QUATRE LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Espérance, Lol, St-Antoine et Bagatelle, désignés par les Nos 9 et 17. Lesdits lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 9 formant encoignure aux rues Espérance et St-Antoine. Le tout d'après les plans faits par Chs G. de Lisle, en date du 1er octobre 1866.

Termes et Conditions,
Pour les Actions comptant,
Pour les Propriétés Foncières.

Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage. Les taxes payables en 1885 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix de vente.
Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.
Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.
28 fév—7,14,21,28 mars—4 avril

Résidence en bois à étage rue Tchoupitoulas, près de l'Avenue de la Louisiane, et face au dépôt du Rail Road de la ville.

Succession de Joseph Gourtade.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 13,213

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville — Le SAMEDI, 28 mars 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 février 1885, la propriété suivante, savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'Avenue de la Louisiane mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, sur 98 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers l'Avenue de la Louisiane 107 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison haute en bois et dépendances. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêts de date garanti par hypothèque avec toutes les clauses de sécurité d'usage.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être fait au moment de l'adjudication.
22 fév—22, 28—mars 7, 14, 21, 28

Succession de George Hike.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,557—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Barbara Hike, Exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18mars—18 22 27

VENTES A L'ENCAN.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.

GRANDE VENTE
d'Emplacements de choix pour le Commerce
RAPPORTANT DE BEAUX REVENUS.

Coin des rues St-Charles et Commune,
Vis-à-vis de l'Hôtel St-Charles,
Occupés par les Salles de Billards de Miller et divers autres.

Coin Baronne et Commune,
Vis-à-vis la Compagnie du Gaz,
Occupé par Judah Hart et autres.

Magasin Rouge No 1 sur la Levée,
Entre le marché Français et le marché aux légumes, occupé par S. Alexander, comme magasin de marchandises sèches.

No 9 rue Decatur.
Vis-à-vis la Poste des Etats Unis, occupé par Folsom Bros.

No 11 rue Decatur,
Vis-à-vis la Poste des Etats Unis, occupé par George Ellis, libraire.

Coin Dauphine et Orléans,
Bâtisse en briques à un étage.

Nos 176, 178 et 180 rue Dauphine,
Entre Ste-Anne et Orléans bâtisses en briques à double corps de logis.

No 53 rue Orléans,
Entre Dauphine et Bourbon, bâtisse à un étage.

Rue Orléans,
Entre Bourbon et Dauphine.

Nos 122 et 124 Rue Toulouse,
Entre Dauphine et Bourgogne grande bâtisse en briques occupée par la "Louisiana Troy Laundry Company".

Nos 103 et 105 rue des Remparts,
Entre St Louis et Toulouse bâtisse en briques à deux étages avec mansardes et à deux corps de logis.

No 91 rue St-Louis,
Entre Bourbon et Dauphine bâtisse en briques à deux étages

Marie C. Durruty et als. vs. Mme Louise Gasquet et als.

En partage entre les héritiers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.—No 12,704

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 4 Avril 1885 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 janvier 1885 et signé le 16 janvier 1885 par l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur ci après décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1. UN CERTAIN TERRAIN ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Charles, Canal, Commune et Carondelet formant le coin des rues St Charles et Commune, et mesurant au pied américain d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié assistant voyer de ville le 3 décembre 1884, comme suit: 35 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles 119 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Commune 121 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne latérale et 43 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises avec balcon en fer au second étage, désignée par les Nos municipaux 25 et 27 rue St Charles et Nos 141 et 143 145 147 et 149 rue Commune.
Cette dite propriété rapporte un loyer annuel de six mille neuf cents piastres ($6900) et est louée comme il suit savoir: En premier lieu à John Miller cette partie du rez de chaussée désignée par le No 143 rue Commune et cette partie rue St Charles dont il se sert maintenant comme entrée à sa buvette (bar room) tout le second et le troisième étage, le tout loué jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de deux cent soixante piastres ($260) par mois payables mensuellement. En second lieu à divers locataires dont les baux expirent le 30 septembre 1885 le reste de la dite bâtisse à raison de trois cent quinze piastres ($315) par mois payable mensuellement.
2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Baronne et Carondelet formant le coin des rues Baronne et Commune mesurant au pied américain d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié assistant voyer de ville le 3 décembre 1884, comme suit: 15 pieds de face à la rue Commune 110 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Baronne 106 pieds 2 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale et 23 pieds 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.
Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises avec grand vérandah en fer au second étage, désignée par le No municipal 196 rue Commune et Nos 43, 45 et 47 Baronne.
Cette propriété se vend sujette à divers baux expirant le 30 septembre 1885 à raison de deux cent sept piastres et cinquante cents ($207 50) par mois payable mensuellement pour tout le rez-de-chaussée, ainsi que deux bureaux au second étage et deux bureaux au troisième étage. En outre des bureaux loués comme ci-dessus, il y a au troisième [illegible] deux bâtisses inoccupées dont un au deuxième.

SECOND DISTRICT.

3. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Dorsière, Decatur (autrefois Vieille Levée) et Douane désigné par le No 4 sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié assistant voyer de la ville le 3 décembre 1884 et mesurant au pied américain conformément au dit croquis ou certificat d'arpentage, 29 pieds 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes se dirigeant de la rue Decatur à la rue Dorsière le dit lot ayant sur cette dernière rue une façade de 29 pieds 11 pouces 3 lignes.
Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises connue par le No municipal 9 rue Decatur et occupée par MM. Folsom Bros marchands de tissus. Ladite propriété se vend sujette à un bail en faveur desdits Folsom Bros, expirant le 30 septembre 1885, au taux de cent soixante quinze piastres ($175) par mois payable mensuellement.
4. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorsière, Decatur (autrefois Vieille Levée), Canal et Douane désigné par le No 5 sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié assistant voyer de la ville le 3 décembre 1884, et mesurant au pied américain, conformément audit croquis ou certificat d'arpentage 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes se dirigeant de la rue Decatur à la rue Dorsière le dit lot ayant sur cette dernière rue une façade de 29 pieds 11 pouces 3 lignes.
Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, connue par le No 11 rue Decatur et occupée par George Ellis qui y tient une librairie et un magasin de fournitures de bureau. La dite propriété se vend sujette à un bail audit Geo. Ellis expirant le 30 septembre 1887, au taux suivant, savoir: Jusqu'au 30 septembre 1885 cent quarante piastres ($140) par mois, payable mensuellement du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1886, cent cinquante piastres ($150) par mois, payable mensuellement, et du 30 septembre 1886 au 30 septembre 1887, cent soixante piastres (160) par mois payable mensuellement.
5. TOUTE CETTE PORTION OU CE LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le chemin public maintenant rue Peters entre les deux Marchés, désigné par la lettre A, et ayant au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face sur la ligne de la Vieille Levée, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du vieux chemin public maintenant rue Peters, 54 pieds sur le côté ouest sur la ligne du lot No 2, et 56 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté est, sur une ligne faisant face au Marché aux légumes. Le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié architecte, le 26 novembre 1884.
Cette propriété est connue habituellement sous le nom de "Red Store" No 1, et les améliorations consistent en un édifice en briques à trois étages, couvert en ardoises occupé par S. Alexander qui y tient un magasin de tissus (dry goods). Ladite propriété se vend sujette aux deux baux suivants en faveur dudit S. Alexander savoir le premier expirant le 30 septembre 1885 au taux de cent cinquante piastres ($150) par mois jusqu'au 30 septembre 1885, et au taux de cent trente cinq piastres ($135) par mois, du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1890, le locataire faisant toutes les réparations nécessaires.
6. DEUX CERTAINS LOT DE TERRE se touchant, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourgogne mesurant ensemble, plus ou moins au pied américain, environ 64 pieds 10 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur d'environ 162 pieds 3 pouces.
Les améliorations comprennent l'édifice en briques à deux étages, couvert en ardoises, et bien connu, occupé autrefois par les écuries de VanRooten, et aujourd'hui par la Louisiana Troy Laundry. Cette propriété se vend sujette à un bail en faveur de Joseph Hernandez expirant le 31 janvier 1886, au taux de $35 par mois, le locataire s'obligeant à faire à ses frais toutes les réparations nécessaires.
7. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Louis, Toulouse et Bassin, ayant, au pied américain, conformément au croquis fait par Edgar Pilié architecte, le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 74 pieds 3 pouces.
Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, avec mansardes, à double corps de logis, et couverte en ardoises avec lieux d'aisance, etc., connus par les Nos municipaux 103 et 105 rue des Remparts. La maison a un balcon en fer sur la façade et environ 8 chambres dans chaque corps de logis. Le tout est loué à raison de cinquante piastres ($50) par mois.
8. UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Bourbon, Toulouse et Dauphine et mesurant, au pied américain, conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur, entre ligne parallèle de 65 pieds 7 pouces.
Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant 4 chambres, galerie de côté, lieux d'aisance, etc., le rez-de-chaussée est occupé comme entrepôt de fruits. La

VENTES A L'ENCAN.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.

propriété est connue comme le No 91 rue St. Louis, est louée à raison de $20 par mois payable mensuellement.
9. QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Orléans et Ste Anne désignés par les lettres A, B, C, D et mesurant au pied américain, comme suit:
Le lot A, a 64 pieds 11 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 64 pieds 6 pouces et 2 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage ayant deux corps de logis, avec une cuisine en briques à deux étages, ayant huit chambres à chacun des cotés, lieux d'aisance, etc., connus comme Nos 176, 178 et 180 rue Dauphine, louée à raison de $40 par mois.
Le lot B forme l'encoignure des rues Orléans et Dauphine et mesure 33 pieds 2 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles, et façade à la rue Dauphine de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage couverte en ardoises, ayant cinq chambres, lieux d'aisance etc., et est occupée comme buvette; louée $30 par mois.
Le lot C mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois et en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, lieux d'aisance, hangar, etc., connue comme le numéro municipal 53 rue Orléans.
Le lot D mesure 28 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles, de 83 pieds 1 pouce, le tout conformément aux plans et au croquis faits par Edgar Pilie architecte, le 26 novembre 1884. Les lots C et D sont occupés comme dépôt de bois et de charbon et sont loués à $20 par mois.
TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à son ordre ou à leurs propres ordres par lui ou par eux endossés, divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt des vendeurs, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue pour garantir le paiement des dits billets avec toutes les autres clauses usuelles de garantie, inclus les 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux vendeurs. Les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1885 devront être payées par l'acquéreur ou les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.
Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant W. J. Castel, notaire aux frais des acquéreurs.
28fév—28—7 14, 21 28mars—4 avril

PAR O. VALETON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Syndic
Une Jument Grise.
Denègre et Chalaron vs leurs créanciers.

PAR O. VALETON, Encanteur—SAMEDI 4 avril 1885, à midi, il sera vendu aux écuries de MM. Marx Levy & Bro, rue Baronne entre Poydras et Lafayette, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division A. date du 10 mars 1885 dans l'affaire de Denègre et Chalaron contre leurs créanciers No 13,666 du docket de la dite cour.
Une Jument grise.
Conditions—Comptant.
25 mars—25 30—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Goelette Américaine Seguin.

Succession de Salvador Fernandez.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D—No 11,937.

PAR O. VALETON, Encanteur—LUNDI 20 avril, à midi, il sera vendu à l'encan public vis-à-vis de la rue Marigny 3me District, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, en date du 16 mars 1885—
La Goélette Américaine Seguin de Mobile, 165 13/100 tonneaux nouvellement doublée en métal en 1883, classée A 1 1/2 avec tous les agrès et apparaux tels qu'elle se trouve maintenant amarrée au wharf en face de la rue Marigny, 3me District, en parfait ordre, prête à prendre la mer.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 21mars—21 28 avril 4 11 20

PAR ALBERT PAUL.

Meubles. Meubles.

TOUT le contenu de la résidence No 516 rue Royale, près de la rue Port, comprenant un beau lot de meubles de salon, chambres à coucher, salle à manger, lits, miroirs, tapis, &c. sera vendu à l'enchère à la susdite résidence MERCREDI le 25 mars 1885 à 11 heures A. M.
ALBERT PAUL, Encanteur.
24mars—26

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles, Bibliothèque, Peintures, Portraits, Gravures en métal.

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulo vs. ses créanciers.

No 13,141—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—MARDI 7 avril 1885 à 11 heures du matin et le lendemain à la même heure dans le cas où la vente sera remise ou continuée, sur les lieux Avenue Canal entre les rues Tremé et [illegible] dans le Premier District en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 14 mars 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites à savoir:
Quelques Meubles de maison, une Bibliothèque contenant environ 300 volumes Port Feuilles, Mappes, Gravures en métal, Album, [illegible] de Doré et un paysage de la Louisiane par Clague.
Conditions—Comptant sur les lieux. [illegible]
25 mars—25 28 29—4 7 avril

ANNONCE JUDICIAIRE

Phaeton, Victoria, Coupé, Voiture et harnais à l'encan.

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulo vs. ses créanciers,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division No 13,141.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux, 17 rue Carondelet—LUNDI 6 Avril 1885 à 12 heures du matin [illegible] sur le coin de la rue Baronne entre Gravier et Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 13 mars 1885 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un Phaeton,
Un Buggy pour promenade,
Une Voiture Victoria,
Trois jeux de Harnais.
Conditions—Comptant sur les lieux.
25 mars—25 28 29—avril 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Roues, Camions, etc. à l'encan.

Succession de David Stewart.

No 12,095—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—MERCREDI 25 mars 1885 à 11 heures du matin sur les lieux, No 808 rue du Canal, entre Rocheblave et Dorgenois, 1er district, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1885 il sera vendu à l'encan—
Les meubles de maison et effets mobiliers camions, trucks, brouettes, harnais, charrettes, bois, etc., d'après un inventaire enregistré à la Cour.
Conditions—Comptant.
14 mars—14 21 22 25

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

William Ardill vs ses créanciers. No 13,763. Division E.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire William Ardill soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Octave de Armas, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI 20 avril 1885 à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit William Ardill soient suspendues, et que Alphonse Phillips, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 17 mars 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 mars—3f en 3m

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

John Chaffe & Fils vs Leurs Créanciers. No 13,476 Division "B"

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de John Chaffe & Fils et chacun de John Chaffe William H. Chaffe et Christopher Chaffe, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville le mercredi 25 mars 1885, à 11 heures A. M. pour consulter et agir sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et en attendant que toutes poursuites judiciaires contre les personnes aussi bien que les propriétés de la raison commerciale de John Chaffe & Fils, et John Chaffe William H. Chaffe et Christopher Chaffe, individuellement et comme membres de la dite raison soient suspendues, et que F. L. Richardson avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 18 février 1885.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 fév—31

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

James S. Rivers vs. ses créanciers. No 13528 Division E.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire James S. Rivers soit convoquée et ait lieu pardevant N. R. Trist, notaire en cette ville SAMEDI, le 28ème jour de mars 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer et considérer sur l'application du pétitionnaire pour un sursis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit James S. Rivers soient suspendues, et que George L. [illegible] avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 21 février 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 fév—31

VENTES A L'ENCAN.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés améliorées de valeur dans le Second District.
Nos. 417 et 419 rue Ste-Anne.
Nos. 365 et 367 rue d'Orléans
No. 387 rue d'Orléans.

Joseph Martin contre Eugène Martin et autres.

Pour un partage.

No 12,771.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, 11 avril 1885 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1885 et signé le 29 janvier 1885 et en vertu d'un ordre daté le 23 février 1885 rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-après décrites savoir:
1. **Un certain lot de terre,** situé dans le faubourg Tremé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Marais et Galvez mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles le dit lot se compose de portions des lots Nos 1, 2 et 3 du dit ilet conformément au plan dressé par A. D'Hemecourt daté le 22 décembre 1856 et déposé en l'étude de Félix Grima notaire de cette ville, avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 415, 417 et 419 rue Ste Anne, aussi avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent.
Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage à double corps de logis contenant deux chambres et 1 cabinet avec cuisine, lieux d'aisance, citerne etc., à chaque corps de logis aussi une autre maison en bois à un étage contenant deux chambres avec cabinet, cuisine, grande galerie sur la façade, citerne, lieux d'aisance etc. ainsi que l'usage d'une allée commune aux deux propriétés.
2. **Deux certains lots de terre** situés dans le faubourg Tremé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Marais et Tonti, désignés sous le Nos 6 et 7 sur un plan dressé par J. Commuy, arpenteur, en date du 16 septembre 1844 et déposé en l'étude de P. P. Labarre, notaire de cette ville, conformément à ce plan, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue d'Orléans sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent portant les Nos 365 et 367 rue d'Orléans, et aussi avec les droits voies et privilèges qui s'y rattachent. Les dites améliorations comprennent deux petits cottages séparés l'un de l'autre et renfermant chacun environ 2 chambres avec cabinet, cuisine, citerne, lieux d'aisance etc.
3. **Un lot de terre** situé dans le Second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Tonti et Rocheblave, lequel est désigné par le No 5 sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt notaire de cette ville le 1er mars 1862, le dit lot mesure au pied américain 30 pieds de face à la rue d'Orléans sur 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti et qui le divise du lot No 4 et 81 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 6.
Ensemble avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, le dit lot porte le No municipal 387 rue d'Orléans et comporte la jouissance des droits, voies et privilèges qui s'y rattachent. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage contenant 3 chambres avec citerne lieux d'aisance etc. ainsi qu'une écurie.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets divisés en coupons au gré des co-propriétaires, portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque. Les actes de vente contiendront la clause de non aliénation et le privilège du vendeur. Les édifices devront être toujours assurés pour un montant suffisant au moins à payer les billets, et les polices d'assurance spécifieront que la perte s'il en survient sera payable aux porteurs des dits billets en cas de procès pour le recouvrement du montant des dits billets [illegible] dessus les honoraires d'avocats fixés à 5 pour cent seront payés par les acquéreurs en sus du montant de l'adjudication comptant au gré des acquéreurs.
Les taxes de 1885 seront aussi payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent du montant de l'adjudication pour assurer la vente.
Actes de vente pardevant Charles J. Théard, aux frais des acquéreurs. 7mars—

PROPRIÉTES DE CHOIX
Situées dans le Second et Quatrième District.

Coin Remparts et Ursulines.
Ursulines, entre Remparts et Bourgogne.
Nos. 214 et 216 rue Ste. Anne, entre Marais et Villeré
Rue Canal, entre David et Salomon.
Nos. 623 et 625 rue Carondelet, entre Troisième et Quatrième.
No. 190 rue Remparts, entre St Anne et Dumaine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale SAMEDI 28 mars [illegible] à midi il sera vendu à la Bourse St. Charles rue St. Charles entre Gravier et Commune les propriétés ci-après décrites à savoir:

SECOND DISTRICT.

1. [illegible] dans le Second District [illegible] borné par les rues Remparts, Ursulines et St Philippe [illegible] de face à la rue Remparts [illegible] formant le coin [illegible]
2. Un certain lot de terre situé dans le même ilet désigné par le No 2 A mesurant 32 pieds [illegible] de face à la rue Remparts [illegible]
3. Un certain lot de terre [illegible] avec les bâtisses et améliorations [illegible] Les améliorations [illegible]
4. Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 5 de l'ilet No 57 borné par les rues Ste Anne, Orléans, Marais et Villeré et mesurant 32 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 71 pieds [illegible]
Les améliorations consistent en une maison en briques [illegible] portant les Nos 214 et 216 rue Ste Anne [illegible]
5. Un terrain dans l'ilet borné par les rues Remparts, Dumaine, Bourgogne et Ste Anne mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes à la rue des Remparts sur 131 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur.
Les améliorations consistent en une maison basse en briques, couverte en ardoises, portant le No 190, cuisine haute en briques ainsi qu'une seconde bâtisse en briques dans le fond du terrain. Pour plus de détails voyez le plan à la Bourse.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre prochain à raison de $600 par an.
6. Un terrain dans l'ilet borné par les rues Canal, Salomon, Douane et David mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Canal sur 102 pieds de profondeur.

QUATRIEME DISTRICT.

7. Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville désignés par les Nos 4 et 5 dans l'ilet No 121 borné par les rues Carondelet, Quatrième, Troisième et Baronne mesurant chacun 27 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison à deux étages à deux corps de logis ayant salon à arche [illegible], chambre à coucher et dépense pour chaque corps de logis, cuisine à deux étages avec quatre chambres de chaque côté, gaz dans le corps principal, galerie devant et sur le côté, chambre à bois et à charbon, lieux d'aisance, citerne, cabanes à bois, etc.
Cette propriété porte les Nos municipaux 623 et 625 rue Carondelet.
Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets en partie, et de toutes les autres clauses habituelles dans les actes de ventes. Les acquéreurs seront tenus de tenir les dites propriétés assurées et de transférer les polices d'assurances [illegible] les taxes de l'année 1885 en sus du prix de l'adjudication et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de ventes pardevant les notaires désignés par le vendeur le jour de la vente.
14 mars—14 15 21—au 28

Martin del Escobal vs. ses créanciers.

No 13,184—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—MERCREDI, 1er avril 1885, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, Nos 205, 207 et 209 rue de Chartres, entre St Anne et Dumaine, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 17 mars 1885 le contenu des lieux ci-dessus mentionnés, comprenant en partie:
UNE MACHINE A VAPEUR ET CHAUDIERE.
Cigares, tabacs à chiquer, à fumer et à priser, en paquets, en paquets et en boites, cigarettes et papier à cigarettes, pipes, papier à enveloppes, sacs, moules, presses, tables, bancs, machines à grater (scraping), ventilateurs, balances, pour comptoirs et plateformes, barils vides, boites et cartons, moulin à tabac, [illegible] frames and holders", vitrines, etc., etc.
—AUSSI—
1 coffre-fort de Stearn & Marvin.
1 do de Hall.
Meubles de bureau, installations de gaz, etc.
1 charrette à deux roues, etc., etc.
Termes—Comptant avant la livraison.
21mars—21 25 28 av1

Ed. Anderhalt vs Jos. White.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,077—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Maison du Cour coin Avenue de la Louisiane et Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 28 Mars 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire au droit d'occuper et au bail d'un morceau de terre, sur l'Avenue près Annonciation et loué au plaignant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK CARAMBAT, Constable.
17 mars—17,22,28